

IBM France signe un 8ème accord d'entreprise en faveur de l'emploi des personnes handicapées

Paris - 22 fevr. 2010: Ce nouvel accord s'inscrit dans la continuité de la politique handicap d'IBM France qui a été la première entreprise à signer en 1988 un accord pour l'emploi des personnes handicapées. Les axes de cet accord prévoient des mesures renforcées pour le déploiement d'actions concrètes : recrutement, conclusion de partenariats académiques et associatifs, collaboration avec les entreprises du secteur protégé, aides techniques et conseil, aménagement des postes de travail et maintien dans l'emploi etc.

IBM France annonce la signature d'un 8ème accord d'entreprise en faveur de l'emploi des personnes handicapées. Cet accord a été signé avec 6 organisations syndicales (CFDT, CFE-CGC, CFTC, FO, SNA, UNSA) et agréé par la Direction du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle des Hauts de Seine. Il couvre une période de 3 ans (2010-2012).

Les grandes directions du nouvel accord permettent de renforcer les dispositifs relatifs au recrutement et au maintien dans l'emploi des collaborateurs handicapés mis en œuvre par IBM depuis de nombreuses années :

- **Recrutement** : IBM poursuivra ses actions pour favoriser le recrutement des personnes handicapées. Avec la mise en œuvre d'un processus d'embauche spécifique, la Compagnie se fixe pour objectif de recruter a minima 50 personnes en situation de handicap principalement en CDI et en alternance. Afin de créer des opportunités et des perspectives de recrutement, IBM développera des partenariats privilégiés avec des associations comme HANPLOI ou TREMPLIN dont l'entreprise est membre fondateur.

- **Coopération avec le secteur protégé** : IBM France s'engage à confier chaque année 1,5 million d'euros de prestations à des entreprises issues du secteur protégé et adapté.

- **Actions favorisant l'accès à la formation** : IBM France accompagnera les CRP « centres de reconversion professionnelles », les écoles et les universités qui s'engagent à favoriser l'accès à la formation des personnes handicapés, quelque soit la nature de leur handicap. L'accord prévoit le parrainage d'étudiants handicapés, l'aménagement individualisé de leurs études ainsi que le développement de l'alternance grâce à une collaboration accrue avec les organisations telles que le CFA SACEF et ACTIF.

- **Adaptations aux mutations technologiques** : IBM France entend poursuivre l'engagement qu'elle assume depuis longtemps dans le domaine des nouvelles technologies en liaison avec les associations de personnes handicapées ainsi que

les établissements, qui contribuent directement à la formation, la qualification, la professionnalisation et l'intégration des personnes handicapées. IBM participera aux projets associatifs et mettra à leur disposition les technologies adéquates.

- Sensibilisation et formation du personnel de l'entreprise :IBM renforce ses actions de formation et de sensibilisation vers l'ensemble des salariés d'IBM : formations au recrutement et à l'accueil des personnes handicapées, sessions de sensibilisation à destination des nouveaux embauchés, des futurs managers et des ressources humaines, évènements thématiques, pièces de théâtre, démonstration de solutions palliatives, témoignages...

- Maintien dans l'emploi et évolution professionnelle des salariés handicapés :IBM s'engage à mettre en place les moyens nécessaires pour permettre aux salariés en situation de handicap d'exercer leur métier dans les meilleures conditions possibles : équipement du poste de travail, transport adapté, temps de travail aménagé, bilan de compétences, développement personnel... Une commission handicap sera mise en place pour analyser les situations complexes de maintien dans l'emploi par concertation directe entre professionnels.

A propos d'IBM

La relation entre IBM et les personnes handicapées appartient à l'histoire d'IBM. C'est une relation qui s'inscrit dans la politique mondiale de l'entreprise en matière d'égalité d'accès à l'emploi pour tous et avec tous. IBM France a été la première entreprise, en 1988, à signer un accord d'entreprise pour l'emploi des personnes handicapées. Aujourd'hui, IBM France emploie près de 300 personnes handicapées. Au travers de sa mission handicap, IBM France concentre ses actions sur le recrutement, l'évolution professionnelle et le maintien dans l'emploi des personnes handicapées. Elle s'appuie notamment sur les propositions du réseau PHARE (Personnes Handicapées et Responsabilités de l'Entreprise) composé de collaborateurs d'IBM qui souhaitent s'informer, partager et agir pour l'intégration des personnes en situation de handicap au sein de l'entreprise.
